

1.B. 22.12. Iran. (Am.)

ORIGINAL an: $\frac{D}{S}$

Kopie an: 164. AS

ambasuisse

t e h e r a n

berne 22.12.1979 12h20 O.

603 hhhhh

otages. votre 1012.

avons parle de cette affaire a trois a savoir cfa, ms et soussigne. sommes arrives a conclusions suivantes.

1. votre role teheran est trop precieux tant pour nous-memes que pour usa pour que mettiez en peril votre situation et votre position dans cette affaire. comprenons tres bien en l'occurrence les exigences de solidarite entre collegues a teheran et notamment a l'endroit collegue canadien, mais en la circonstance il nous apparait que vous pouvez vous abstenir jouer role dans cette affaire.

2. des lors, sommes opposes a tentatives notamment par swissair de les sortir du pays quasi subrepticement. sommes egalement opposes a hebergement a ambasuisse. des lors, solution maintien ambacanada ou hebergement dans villa loue par collaborateur canadien semblent issues normales qui demeurent mais repetons nous voudrions pas que soyez mele a decision making dans cette affaire.

3. visite de ambasuisse pour constater qu'il n'y a aucun diplomate americain refuge nous parait procedure inhabituelle mais etant donne situation inhabituelle regnant teheran vous laissons soin juger opportunitie acceptation d'une telle visite de preference fonctionnaire mae. brunner.

affetra

a. 8 0 6 5

